

LA MAIRIE COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE PRESSE : EXPLICATIONS SUR LA HAUSSE DE LA TAXE FONCIERE

26 octobre 2023

Chaque début de l'automne est ponctué par un courrier du Trésor Public, celui avec la taxe foncière.

Vous êtes nombreux à solliciter la Mairie sur la hausse du montant de cet impôt local, pensant que c'est la Municipalité qui en est à l'origine.

Notre promesse de campagne a été : ne pas augmenter les impôts et on s'y tient. La hausse ne vient donc pas de la Municipalité, mais bien de l'Etat. On vous explique la raison.

La taxe foncière a toujours été une ressource essentielle des communes et l'est encore plus depuis la suppression totale de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2023.

Cette fiscalité locale est le produit de la base fiscale (c'est-à-dire la valeur locative annuelle du foncier bâti qui est déterminée par les services fiscaux) multiplié par le taux d'imposition voté par le conseil municipal.

Le montant de l'impôt est donc la base x le taux d'imposition

Le montant de la base fiscale **relève des services fiscaux de l'Etat et a augmenté cette année de 7,1%**. Cette hausse a été justifiée par les services de l'Etat comme indispensable pour tenir compte de l'inflation.

Le taux d'imposition **relève de votre mairie** et est voté en conseil municipal. Ainsi, nous vous confirmons que celui-ci est resté inchangé en 2023 conformément à nos engagements et ce, depuis 2020.